



MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 15 janvier 2024, à 20 heures, sous la présidence du maire Éric Blouin.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller	Julie Bertrand, conseillère
Frédéric Lapointe, conseiller	Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller	

Autres présences : Valérie Fiset, Jean-Yves Piché.

Rés. 2024-01-001 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Frédéric Lapointe et résolu unanimement que puisqu'il y a quorum, le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-002 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal des séances de décembre 2023
- 1.4 Dépôt de la correspondance
- 1.5 Période de questions de l'assemblée
- 1.6 Demande de participation à la campagne « Villes et municipalités contre le radon » de l'Association pulmonaire du Québec
- 1.7 Embauche d'une sauveteuse de plage pour l'été 2024

- 1.8 Rapport d'inspection sur la sécurité incendie de l'Hôtel de Ville
- 1.9 Proposition de FQM Assurances pour le renouvellement des assurances générales de la municipalité pour l'année 2024-2025
- 1.10 Autorisation de signature de la convention d'aide financière pour la construction du nouveau garage municipal dans le cadre du PRACIM

2. Trésorerie

- 2.1 Approbation des comptes de décembre 2023 et des écritures du journal général
- 2.2 Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2024/résolution autorisant la greffière-trésorière à effectuer le paiement
- 2.3 Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
- 2.4 Adoption du règlement numéro 407-2024 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2024 et les conditions de leur perception
- 2.5 Fin de la location avec option d'achat/Achat du tracteur Antonio Carraro
- 2.6 Demande de contribution financière de la Société de recherche sur le cancer
- 2.7 Demande de contribution financière de la Société canadienne du cancer
- 2.8 Demande d'aide financière ou matérielle du propriétaire du 590, chemin du Canton-de-Le Jeune

3. Sécurité publique

- 3.1 Demande de propriétaires d'un chemin privé pour une dérogation concernant l'interdiction de stationner son véhicule sur une voie publique la nuit pendant la période hivernale
- 3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 408-2024 modifiant l'annexe A du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

4. Transports, hygiène du milieu et environnement

- 4.1 Demande de permis d'intervention pour des travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports
- 4.2 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

5. Santé et bien-être

- 5.1 Adoption des prévisions budgétaires révisées 2023 de l'Office Municipal d'Habitation de Mékinac
- 5.2 Adoption des prévisions budgétaires 2024 de l'Office Municipal d'Habitation de Mékinac

6. Aménagement, urbanisme et mise en valeur du territoire

- 6.1 Offre de services professionnels de Solutions Municipales Inc. pour des services d'urbanisme
- 6.2 Groupement forestier de Champlain/mise en valeur des forêts privées
- 6.3 Demande de consultation publique en rapport avec le projet TES Canada

7. Loisirs et culture, vie communautaire

- 7.1 Société d'histoire de Sainte-Thècle/demande d'un espace municipal

8. Autres sujets

- 8.1 Questions de l'assistance
- 8.2 Affaires nouvelles
 - A) Demande d'aide financière au Fonds d'appui aux initiatives culturelles de la MRC de Mékinac pour l'organisation d'un concert de l'OSTR
- 8.3 Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-003 : Adoption du procès-verbal des séances de décembre 2023

Il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 13 et du 18 décembre 2023 tel que proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CORRESPONDANCE DÉCEMBRE 2023

SERVICE DE DÉCHIQUETAGE IRON MOUNTAIN

Réception de la nouvelle grille tarifaire pour 2024.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

Réception du bulletin d'information Forêts Nouvelles, édition décembre 2023.

CLUB DE MOTONEIGES DE LA MAURICIE 07-412

Réception d'une lettre de remerciement pour le droit de passage qui leur est consenti.

MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LE FEU VERT CLIGNOTANT

Le Ministère de la Sécurité publique a transmis un message au sujet de la modification du règlement concernant le feu vert clignotant dans un véhicule conduit par un pompier de la SAAQ, lequel entrera en vigueur à compter du 22 décembre 2023.

MINI-SCRIBE DE DÉCEMBRE

1^{er} Janvier - Jour de l'An, jour férié

Entrée en vigueur des règlements suivants : Redevances pour le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés; Mécanismes de prévention propres à un chantier de construction; Redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

Au plus tard le 31 janvier

Transmission à la MRC du registre des autorisations en matière de gestion des risques liés aux inondations.

Rappels reliés aux contrats conclus par les Municipalités : Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle; Liste des contrats comportant une dépense d'au moins 25 000\$; Dépenses incompressibles.

Fonds réservé pour les dépenses électorales; Allègement du fardeau réglementaire et administratif; Indexation des droits relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière pour 2024.

Rés. 2024-01-004 : Dépôt de la correspondance de décembre 2023

Il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de décembre 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Madame Christiane Naud demande si les assemblées du conseil municipal pourraient être plus tôt en soirée.

Monsieur Gérard Godbout demande ce qu'il en est de l'accessibilité sociale du projet d'éolienne.

Madame Claudette Piché demande si le conseil a rencontré monsieur Claude Baril, lobbyiste pour TES Canada et si les élus se présentent aux rencontres d'information.

Madame Jocelyne Gervais demande pourquoi la taxe d'aqueduc a augmenté à ce point et pourquoi les revenus de location ont baissés et si cela a rapport avec la fin des opérations de Scierie Sainte-Thècle.

Madame Jocelyne Gervais demande quel a été le pourcentage d'augmentation des contrats de travail pour les cadres versus les syndiqués.

Madame Claudette Piché demande si l'erreur sur le tarif d'aqueduc sera créditée aux citoyens concernés.

Madame Solange Vincent demande ce qui se passe avec la scierie Sainte-Thècle.

Madame Jocelyne Gervais demande si la municipalité offrira des gratuités à la nouvelle entreprise qui pourrait s'établir.

Madame Nancy Mongrain demande si Plaisirs d'hiver est un coassuré de la municipalité et comment Promotion Ste-Thècle pourrait faire pour obtenir une assurance pour leurs activités et mentionne que d'autres municipalités ou villes telles Grand-Mère, Saint-Georges-de-Champlain, Trois-Rives et Grandes-Piles organisent des activités similaires sans avoir de problèmes avec leurs assurances.

Madame Diane Larose demande s'il est possible de déneiger les deux côtés de la rue Saint-Jacques.

Rés. 2024-01-005 : Demande de participation à la campagne « Villes et municipalités contre le radon de l'Association pulmonaire du Québec

CONSIDÉRANT que la campagne « Villes et municipalités contre le radon » de l'Association pulmonaire du Québec;

CONSIDÉRANT que ceux-ci nous demande promouvoir sur le site Internet de la municipalité la plateforme en ligne de l'Association donnant accès aux données de mesures de radon du secteur et de la région afin d'informer les citoyens des zones à risque relatif au radon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne participe pas à la campagne « Villes et municipalités contre le radon » en partageant le lien vers la plateforme de l'Association sur son site Internet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-006 : Embauche d'une sauveteuse de plage pour l'été 2024

CONSIDÉRANT que madame Justine Veillette a été à l'emploi de la municipalité comme sauveteuse remplaçante pour l'été 2023 et que la municipalité est satisfaite de ses services;

CONSIDÉRANT que madame Justine Veillette offre ses services comme sauveteur pour l'été 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Embauche Justine Veillette comme sauveteur pour l'été 2023 de la plage du parc Saint-Jean-Optimiste au taux horaire de 23.00 \$ pour la période du 22 juin au 18 août 2024, accorde une allocation de 300.00 \$ pour l'achat de vêtements et garantie 40 heures/semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-007 : Rapport d'inspection sur la sécurité incendie de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection sur la sécurité incendie de l'Hôtel de Ville produit par la Régie des incendies;

CONSIDÉRANT les recommandations effectuées par la Régie afin de se conformer aux lois et règlements en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à effectuer les correctifs demandés par la Régie des incendies afin d'améliorer la sécurité incendie de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-008 : Proposition de FQM Assurances pour le renouvellement des assurances générales de la municipalité pour l'année 2024-2025

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de FQM Assurances pour les assurances générales de la municipalité pour la période du 15 février 2024 au 15 février 2025 avec la Mutuelle des Municipalités du Québec au coût de 72 111,13\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de FQM Assurances au nom de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances de la municipalité de Sainte-Thècle au montant de 72 111,13\$ pour la période du 15 février 2024 au 15 février 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-009 : Autorisation de signature de la convention d'aide financière pour la construction du nouveau garage municipal dans le cadre du PRACIM

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales a confirmé une aide financière maximale de 2 114 580\$ pour la construction d'un nouveau garage municipal dans le cadre du PRACIM;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit signer une convention d'aide financière avec le ministère dans le cadre de ce projet, lequel porte le numéro de dossier 2030214;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire à signer pour et au nom de la municipalité la convention d'aide financière avec le ministère des Affaires municipales, dossier 2030214, pour la construction d'un nouveau garage municipal dans le cadre du programme PRACIM.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-010 : Approbation des comptes de décembre 2023 et des écritures du journal général

Il est proposé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de décembre 2023 au montant de 465 243,11\$ ainsi que les écritures du journal général.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-011: Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2024/résolution autorisant la directrice générale/greffière-trésorière à effectuer le paiement

Il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer toutes dépenses incompressibles prévues au budget qui sont fixes ou inévitables en raison d'obligations que la Municipalité a contractées, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses aux fins du fonctionnement de la municipalité, comprenant notamment :

- Les dépenses inhérentes à l'application des conventions collectives ou reliées aux conditions de travail et autres avantages des employés et élus de la Municipalité (contributions aux assurances, fonds de pension, rémunération, etc);
- Les dépenses d'électricité et de chauffage;
- Les dépenses de télécommunications lorsqu'un contrat a dûment été attribué par l'autorité compétente;
- Toutes sommes dues par la Municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire;
- Les quote-parts des régies intermunicipales et des organismes supramunicipaux;
- Les sommes dues en vertu d'une entente intermunicipale;
- Les contrats de déneigement ou relatifs aux matières résiduelles accordés par la Municipalité;
- Les primes d'assurances;
- Les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec;
- Les dépenses reliées au service de la dette (remboursement du capital et des intérêts);
- Le paiement d'emprunts déjà contractés par la Municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-012 : Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du Code municipal indiquant que la municipalité doit, une fois par année, à une date déterminée à la discrétion de la municipalité, déposer lors d'une séance du conseil municipal, un rapport concernant l'application de son Règlement sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT le rapport présenté par Valérie Fiset, directrice générale par intérim ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle dépose le rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-013 : Adoption du règlement 407-2024 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2024 ainsi que les conditions de leur perception

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a donné avis de motion du présent règlement et en a effectué le dépôt lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 18 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement intitulé Règlement 407-2024 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2024 ainsi que les conditions de leur perception.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-014 : Fin de la location avec option d'achat/Achat du tracteur Antonio Carraro

CONSIDÉRANT que le bail de location avec option d'achat du tracteur Antonio Carraro arrive à échéance;

CONSIDÉRANT que la valeur résiduelle est de 17 879,30\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle paie la valeur résiduelle de 17 879,30\$ taxes incluses pour acheter le tracteur Antonio Carraro qui était en location avec option d'achat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-015 : Demande de contribution financière de la Société de recherche sur le cancer

CONSIDÉRANT que la Société de recherche sur le cancer nous offre de contribuer financièrement à leur campagne de financement;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait face à des dépenses excédentaires et que celle-ci doit diminuer ses dépenses en dons et publicités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de contribuer financièrement à la Société de recherche sur le cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-016 : Demande de contribution financière de la Société canadienne du cancer

CONSIDÉRANT que la Société de recherche sur le cancer nous offre de contribuer financièrement à leur campagne de financement;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait face à des dépenses excédentaires et que celle-ci doit diminuer ses dépenses en dons et publicités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de contribuer financièrement à la Société de recherche sur le cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-017 : Demande de contribution financière ou matérielle du propriétaire du 590, chemin du Canton-de-Le Jeune

CONSIDÉRANT que le chemin d'accès privé du propriétaire du 590, chemin du Canton-de-Le Jeune a subi des dommages importants lors des pluies diluviennes du 18 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que le propriétaire demande à la municipalité si elle accepterait de contribuer financièrement ou de fournir du matériel ou des équipements pour réparer son chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de contribuer financièrement ou matériellement à la réparation du chemin privé du propriétaire du 590, chemin du Canton-de-Le Jeune, mais accepte que le directeur des travaux publics effectue une vérification des lieux au printemps et offre des conseils au propriétaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-018: Demande de propriétaires d'un chemin privé pour une dérogation concernant l'interdiction de stationner son véhicule sur une voie publique la nuit pendant la période hivernale

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires du chemin des Outardes de pouvoir stationner leur véhicule en bordure du chemin Saint-Joseph la nuit en période hivernale à quelques reprises ;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne peut donner cette autorisation sans modifier l'annexe B du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;

CONSIDÉRANT que les exceptions figurant à ce règlement sont uniquement pour les propriétaires dont les chemins municipaux ne sont pas entretenus par la municipalité l'hiver ou qui n'ont pas de chemin d'accès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne permet pas aux propriétaires des chemins des Outardes de se stationner en bordure du chemin Saint-Joseph la nuit en période hivernale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 408-2024 modifiant l'annexe A du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

Bertin Cloutier

- donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté à une séance subséquente le règlement 408-2024 modifiant l'annexe A du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
- dépose le projet de règlement 408-2024 modifiant l'annexe A du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Rés. 2024-01-019 : Demande de permis d'intervention pour travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit obtenir préalablement une permission de voirie avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce chaque fois qu'une permission de voirie est émise par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-020: Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

CONSIDÉRANT L'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable stipule que « *Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède;*

CONSIDÉRANT le rapport présenté par monsieur Jean-Yves Piché, directeur des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle dépose le Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, l'affiche pour consultation au bureau municipal et publie le rapport sur son site Internet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-021 : Adoption des prévisions budgétaires révisées de l'OMH de Mékinac pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT que l'OMH de Mékinac nous demande d'approuver leurs prévisions budgétaires révisées pour l'année financière 2023;

CONSIDÉRANT le déficit prévu de l'OMH de Mékinac pour 2023 de 625 527\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le budget révisé 2023 de l'OMH de Mékinac ainsi que la quote-part à payer par la municipalité au montant de 3679 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-022 : Adoption des prévisions budgétaires de l'OMH de Mékinac pour l'exercice financier 2024

CONSIDÉRANT que l'OMH de Mékinac nous demande d'approuver leurs prévisions budgétaires pour l'année financière 2024;

CONSIDÉRANT le déficit prévu de l'OMH de Mékinac pour 2024 de 433 964 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le budget 2024 de l'OMH de Mékinac ainsi que la quote-part à payer par la municipalité au montant de 1 685\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-023: Offre de services de Solutions Municipales pour des services d'urbanisme

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle souhaite obtenir des services d'assistance professionnelle et technique;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle doit notamment veiller à la mise en œuvre de sa réglementation d'urbanisme et de celle relative à l'environnement;

CONSIDÉRANT les besoins actuels de la municipalité et la pénurie de main d'œuvre vécue dans le monde municipal;

CONSIDÉRANT que Solutions Municipales Inc. met à notre disposition les services d'une ressource formée et expérimentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre de Solutions Municipales Inc. pour la fourniture de service reliée à l'urbanisme et l'environnement;
- Délègue les tâches reliées au fonctionnaire désigné dans la loi de l'aménagement et de l'urbanisme (LAU) à Monsieur Benoit Caouette, de Solutions Municipales Inc., jusqu'au 31 décembre 2024;
- Par le fait même l'autorise à signer à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement et à signer tous documents relatifs à ses fonctions pour l'application des règlements liés au département d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Thècle, soit principalement mais non limitativement:
 - o Règlement de zonage numéro 337-2016 et ses amendements ultérieurs;
 - o Règlement de construction numéro 335-2016 et ses amendements ultérieurs;
 - o Règlement de lotissement numéro 334-2016 et ses amendements ultérieurs;
 - o Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 333-2016 et ses amendements ultérieurs;
 - o Règlement administratif numéro 336-2016 et ses amendements ultérieurs;
 - o Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, r,221);
 - o Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP);
 - o Règlement sur les dérogations mineures 48-93 et ses amendements.
- Désigne Valérie Fiset, directrice générale pour agir à titre d'officier responsable de l'entente;
- Autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de services;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-0024 : Groupement forestier de Champlain/mise en valeur des forêts privées

CONSIDÉRANT que la fiche de la municipalité auprès du Groupement forestier de Champlain

n'est pas à jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle fasse la mise à jour de la fiche de la municipalité auprès du Groupement forestier de Champlain et nomme Éric Blouin, maire, comme signataire au nom de la municipalité pour les projets de mise en valeur des forêts privés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-0025 : Demande de consultation publique en rapport avec le projet de TES Canada

CONSIDÉRANT la demande d'un groupe de citoyens de tenir une consultation publique concernant le projet de TES Canada ;

CONSIDÉRANT que des assemblées de consultation publique sont déjà prévues dans les mécanismes d'adoption de règlement d'urbanisme pour les MRC et les municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne fasse pas de consultation publique spéciale concernant le projet de TES Canada puisque des assemblées de consultation publique sont déjà prévues aux mécanismes d'adoption de règlement d'urbanisme de la MRC de Mékinac et de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-01-026 : Société d'histoire de Sainte-Thècle/demande d'un espace municipal

CONSIDÉRANT la création d'une Société d'histoire de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que cet organisme a besoin d'un espace pour se rencontrer et où conserver les archives de l'histoire de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède au 2^e étage du bureau municipal un local qui conviendrait à la Société d'histoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle prête gratuitement un local situé au 2^e étage du bureau municipal à la Société d'histoire de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions de l'assemblée

Madame Marie Dessureault demande une permission spéciale de stationnement sur le chemin public puisque leur rue a 1km et qu'il n'y a que 3 résidences.

Monsieur Gérard Godbout demande s'il serait possible de se faire expliquer le schéma de modification d'un règlement d'urbanisme.

Madame Claudette Piché demande si les municipalités sont obligées de respecter les résultats d'un référendum.

Madame Christiane Naud demande le nom des membres de la Société d'histoire de Sainte-Thècle.

Madame Marie Dessureault demande si elle pourrait avoir une dérogation mineure uniquement pour cet hiver.

Madame Jocelyne Gervais demande s'il est possible d'avoir accès au bilan annuel de la qualité de l'eau potable.

Madame Colette Frenette demande si des candidatures sont déjà connues pour les prochaines élections municipales.

Monsieur Yvon Goulet demande qui prend les décisions concernant le rang Saint-Georges et qui s'occupe du contrôle de la végétation.

Monsieur Danny Dionne demande quel est le montant de la quote-part pour le service des incendies.

Madame Annie Bédard demande en quoi constitue le comité consultatif en environnement.

Monsieur Dave Davidson demande pourquoi c'est le Ministère des Transports qui doit déneiger le surplus de neige sur la route 153

Affaires nouvelles :

Rés. 2024-01-027 : Demande d'aide financière au Fonds d'appui aux initiatives culturelles de la MRC de Mékinac pour l'organisation d'un concert de l'OSTR

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire accueillir l'OSTR pour une prestation musicale dans le parc Saint-Jean-Optimiste cet été;

CONSIDÉRANT les coûts de cette prestation musicale;

CONSIDÉRANT que le Fonds d'appui aux initiatives culturelles de la MRC de Mékinac pourrait potentiellement subventionner 50% des coûts de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui aux initiatives culturelles de la MRC de Mékinac pour l'organisation d'une prestation musicale de l'OSTR au Parc Saint-Jean-Optimiste cet été.

ADOPTÉE UNANIMENT

Rés. 2024-01-028 : Levée de la séance

À 20 heures 59 minutes, il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Directrice générale/Greffière-trésorière